



**GROUPE SUR L'AVIATION INTERNATIONALE ET LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (GIACC)**

**PREMIÈRE RÉUNION**

**Montréal, 25 – 27 février 2008**

**Point 1 : Questions administratives**

**ORDRE DU JOUR**

(Note présentée par le Secrétariat)

1.1 Le mandat du groupe veut que ce dernier élabore et recommande au Conseil un programme d'action et une stratégie commune conformes au contenu de l'Appendice K à la Résolution A36-22 de l'Assemblée.

1.2 Les points de l'ordre du jour de la réunion sont les suivants :

**Point 1 :** Questions administratives

**Point 2 :** Examen des activités liées aux émissions provenant de l'aviation au sein de l'OACI et à l'échelle internationale

**Point 3 :** Planification des mesures et des éléments de politique que le groupe doit élaborer

**Point 4 :** Plans et calendriers pour la réalisation des tâches identifiées

Une version annotée du présent ordre du jour figure en appendice à la présente note.

-----

## APPENDICE

### ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

#### 1. POINT 1 : QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1.1 Au titre de ce point :

- a) le Président et le Secrétaire général de l'OACI traiteront des travaux du groupe dans leur allocution d'ouverture de la réunion ;
- b) les membres se présenteront ainsi que leurs conseillers ;
- c) un président et un vice-président seront élus ;
- d) l'organisation des travaux de la réunion sera examinée en se fondant sur les notes WP/1, 2 et 3, y compris en ce qui concerne l'examen du mandat du groupe et l'approbation de l'ordre du jour de la réunion ;
- e) une discussion générale aura lieu concernant les éléments d'un cadre d'action. Les membres sont invités à donner leurs points de vue sur la manière dont le groupe devrait conduire ses travaux et sur ce que le plan d'action demandé devrait contenir.

#### 2. POINT 2 : EXAMEN DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ÉMISSIONS PROVENANT DE L'AVIATION AU SEIN DE L'OACI ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

2.1 Afin de placer les travaux du groupe dans leur contexte, des renseignements seront fournis au titre de ce point de l'ordre du jour sur les questions suivantes :

- a) les travaux passés et actuels du Comité de protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI ;
- b) les travaux des autres institutions des Nations Unies (par exemple la CCNUCC, le GIEC) dans le domaine des changements climatiques, et les rapports de l'OACI avec ces institutions ;
- c) les délibérations sur les questions environnementales qui ont conduit à la création du GIACC, et les délibérations ultérieures du Conseil.

#### 3. POINT 3 : PLANIFICATION DES MESURES ET DES ÉLÉMENTS DE POLITIQUE QUE LE GROUPE DOIT ÉLABORER

3.1 Étant donné qu'il est prévu que ce point occupe la majeure partie du temps de la réunion, il est proposé que les délibérations soient organisées comme suit :

- a) délibérations générales sur les éléments d'un cadre d'action. Les membres sont invités à donner leurs points de vue sur l'importance des différents domaines du « cadre d'action » et sur l'exécution effective du mandat proposé pour le groupe ;
- b) présentations sur d'éventuelles mesures visant à réduire les émissions produites par les principales parties prenantes de l'industrie de l'aviation civile. Il est prévu que les organismes suivants feront des présentations :
  - Association du transport aérien international (IATA)
  - Conseil international des aéroports (ACI)
  - Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA)
  - Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO) ;

De plus, la Section de la gestion du trafic aérien de l'OACI fera une présentation générale du Plan mondial de navigation aérienne et de ses incidences pour l'environnement.

- c) les membres seront invités à informer la réunion des expériences et initiatives de leurs États concernant les émissions de l'aviation et leur incidence sur l'environnement ;
- d) un échange général de vues sera conduit concernant des objectifs ambitieux à court, moyen et long termes qui pourraient guider le programme d'action. Il y serait débattu des objectifs et des résultats à attendre de leur mise en œuvre, ainsi que du rôle des parties prenantes dans la réalisation de ces objectifs ;
- e) on identifiera les éléments d'un programme d'action qui pourraient être utilisés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation. Ces éléments pourraient notamment être les suivants :
  - 1) exploitation et entretien plus efficaces des aéronefs et des aéroports ;
  - 2) mesures fondées sur le marché, comprenant échange de droits d'émissions, compte tenu de la nature du régime (mondial, régional ou national), examen de la manière dont la compatibilité et l'interopérabilité des régimes peuvent être réalisées, examen des mécanismes pour déterminer l'équivalence des diverses mesures, analyse comparative, intérêts des pays en développement, redevances et taxes, incitatifs économiques positifs, etc. ;
  - 3) mesures volontaires, y compris compensation pour les émissions de carbone, mécanisme de reconnaissance, efficacité des mesures et vérification des résultats ;
  - 4) améliorations de la gestion du trafic aérien (ATM), y compris progrès technologiques tenant compte du concept opérationnel d'ATM mondiale et du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) ;

- 5) progrès technologiques, par exemple carburant de rechange, amélioration des performances des moteurs, progrès en matière de cellules, etc. ;
  - 6) identification des moyens les plus efficaces pour aider les États à réduire les émissions ;
- f) on examinera les moyens possibles de mesurer les progrès réalisés, par exemple :
- 1) mesure des émissions de gaz à effet de serre provenant des aéronefs ;
  - 2) estimation des résultats possibles découlant des éléments du programme ;
  - 3) sources d'approvisionnement et collecte de données ;
  - 4) identification des paramètres de mesure (par exemple émissions par passager ou par tonne-kilomètre disponible, émissions par exploitant, etc.) ;
  - 5) recommandations pour les comptes rendus, par exemple les progrès réalisés par les États et les parties prenantes.

#### 4. **POINT 4 : PLANS ET CALENDRIERS POUR LA RÉALISATION DES TÂCHES IDENTIFIÉES**

4.1 Au titre de ce point, il est proposé que l'on prévoie le déroulement des travaux nécessaires pour développer les objectifs généraux énoncés au titre du point 3. Les éléments suivants sont proposés :

- a) élaborer un projet de programme des travaux pour les participants et convenir d'une méthode de communication entre participants et avec le secrétaire ;
- b) assigner les tâches, attribuer les responsabilités et identifier les résultats attendus (c'est-à-dire élaborer des options pour examen par le GIACC) en vue de la prochaine réunion ;
- c) définir des tâches pour le secrétaire (et pour le CAEP) ;
- d) convenir des dates et de la tenue de la prochaine réunion et, si possible, d'un calendrier provisoire des réunions ultérieures pour que les travaux du groupe soient menés à temps afin que ses conclusions soient examinées à une réunion OACI de haut niveau ;
- e) voir si des organisations internationales devraient être invitées à la prochaine réunion du GIACC pour présenter leurs vues ;
- f) donner des instructions au secrétaire, s'il y a lieu, concernant les questions à couvrir dans le rapport de la réunion présenté au Conseil.